

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN 15876-1:2010

### **Perception de télépéage - Evaluation de conformité de l'équipement embarqué et de l'équipement au sol à l'EN 15509 - Partie 1: Structure des**

Elektronische Gebührenerhebung -  
Konformitätsprüfung von  
Fahrzeuggeräten und straßenseitigen  
Einrichtungen mit der EN 15509 Teil 1:

Electronic fee collection - Evaluation of  
on-board and roadside equipment for  
conformity to EN 15509 - Part 1: Test  
suite structure and test purposes

04/2010



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 15876-1:2010 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 15876-1:2010.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 35.240.60

Version Française

Perception de télépéage - Evaluation de conformité de  
l'équipement embarqué et de l'équipement au sol à l'EN 15509 -  
Partie 1: Structure des suites de tests et intention des tests

Elektronische Gebührenerhebung - Konformitätsprüfung  
von Fahrzeuggeräten und straßenseitigen Einrichtungen  
mit der EN 15509 Teil 1: Prüfreihenstruktur und Prüfzweck

Electronic fee collection - Evaluation of on-board and  
roadside equipment for conformity to EN 15509 - Part 1:  
Test suite structure and test purposes

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 4 mars 2010.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles